

Communiqué de presse : Interdiction du SUP à Soleure et dans toutes les autres réserves OROEM

Le 15 septembre 2020, le journal de Soleure annonce que le stand-up paddle (SUP, "planche à rame" dans le texte) sera interdit sur l'Aar près de Soleure à partir de mi-septembre 2020. En fait, selon l'OFEV, les SUP sont déjà interdits depuis longtemps, puisqu'ils sont considérés comme "engins du même type" selon l'art. 5 de l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et d'oiseaux migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM). Si ce point était mis en application, cela affecterait d'innombrables autres plans d'eaux très prisés en Suisse. Courant 2020, un processus de consultation a été organisé sur cette question avec un délai au 9 septembre 2020. Les associations de sports nautiques ont à cette occasion demandé l'égalité de traitement de tous les sports nautiques.

Une consultation sur l'ordonnance sur la chasse ("OChP") s'est donc tenue jusqu'au 9 septembre 2020. Dans le cadre de la modification de l'OChP, des modifications de l'OROEM sont également prévues. Selon la version soumise à consultation, les SUP, et c'est une nouveauté, seraient **explicitement** interdits dans les réserves OROEM dans les zones I à V. Ils rejoignent ainsi le kitesurf et les "engins du même type" ainsi que les modèles réduits flottants, alors que les autres types de bateaux ne sont pas explicitement interdits. Selon l'OFEV, les SUP sont déjà interdits de manière sous-entendue en tant qu'"engins du même type" et la nouvelle mention **explicite** de cette activité n'est qu'une **clarification**. Sur cette base, le **canton de Soleure interdit** les SUP sur l'Aar à partir de mi-septembre 2020. Les plans d'eau suivants sont également déjà **touchés par l'interdiction implicite** actuelle :

- Ensemble du Pfäffiker- et Greifensee
- Baie de Rorschach / Arbon
- Bassin du lac au large de Thoun (Kanderdelta)
- Bassin maritime au large d'Yverdon
- Tout le Haut-Lac au large de Vevey, Montreux et Villeneuve (les Grangettes)
- Bacs et rivières de tout le (!) canton de Genève
- Zone lacustre devant le Centre national des sports pour la jeunesse Tenero CST
- Zone lacustre devant l'aéroport d'Altenrhein
- L'île Saint-Pierre du lac de Bienne
- Bassin sud (Salavaux) et nord (Chablais) du lac de Morat
- Une partie du bassin portuaire de St Blaise
- Wohlensee près de Berne
- Zurich-Obersee : Guntliweid à Bätzimatt

Dans l'ordonnance actuellement déjà en vigueur l'interdiction implicite cachée sous le terme "engins du même type" constitue une incertitude juridique. Selon la révision de l'ordonnance sur la chasse et de l'OROEM, l'expression "engins du même type" serait maintenue mais modifiée dans son sens. En 2009, ce terme avait été ajouté à l'article 5 de l'OROEM et, selon le rapport explicatif de 2008, il inclut les dispositifs qui sont "**rapides, maniables ou bruyants**". Ainsi, du point de vue des associations de sports nautiques, **de nombreuses autres embarcations** seraient implicitement déjà interdites pendant de longues périodes, et pas uniquement les SUP. C'est d'autant plus vrai que, selon la littérature spécialisée, les **oiseaux** réagissent encore **plus à un bateau motorisé** qu'à un SUP.

Des exceptions à ces interdictions sont toutefois possibles, bien que la procédure à suivre ne semble pas évidente. Dans le projet soumis à la consultation, l'art. 5 de l'OROEM stipule que les cantons peuvent accorder des exceptions. C'est une contradiction avec l'art. 2 du même texte selon lequel de

telles exceptions font partie de l'ordonnance et nécessitent donc, selon nous, une **révision partielle** de l'OROEM, qui est une **procédure nationale**.

Si, par exemple, le canton de Soleure souhaite autoriser à nouveau les **SUP** sur l'Aar, ou si l'Office fédéral des sports souhaite continuer à utiliser des SUP devant le centre national du sport de Tenero, une **révision partielle de l'OROEM** serait nécessaire. Les partis de toute la Suisse peuvent y exercer leur influence. **Le temps nécessaire** peut donc être **considérable** et le **résultat incertain**.

Les associations concernées par les interdictions demandent que l'on traite leurs **sports à égalité avec tous les autres bateaux** (les SUP et les kitesurfers sont légalement des bateaux). Les associations soutiennent naturellement la protection de l'environnement, mais considèrent que la proportionnalité des restrictions est fondamentale pour une acceptation de la part du public.

Un rejet de la loi sur la chasse rendrait les modifications proposées à l'ordonnance et donc le menace d'une interdiction explicite des SUP nulle pour le moment (même si l'interdiction implicite resterait en place). Les associations ne s'opposent pas à la loi sur la chasse, mais demandent au gouvernement fédéral de veiller à ce que tous les sports nautiques bénéficient d'un statut égal dans les ordonnances en cas d'une adoption éventuelle de la loi sur la chasse.

Contact médias :

Pro Watersports Suisse, Daniel Rey, info@prowatersports.ch, +41 56 508 72 12

Pro Watersports Suisse s'engage pour l'égalité de tous les sports nautiques en Suisse.

L'Association Suisse de Canoë Swiss Canoe est l'organisation faîtière des clubs suisses de canoë et des canoëistes individuels. Nos objectifs sont la promotion des sports de loisirs et de compétition et surtout la promotion des jeunes talents. Swiss Canoe s'engage à maintenir la navigabilité des eaux suisses et organise des formations et des perfectionnements pour les canoëistes. Depuis 2017, nous sommes également reconnus par notre organisation faîtière Swiss Olympic comme représentant officiel du sport Stand Up Paddling (SUP) et avons pu intégrer ce sport dans le programme de sport pour adultes de l'Office fédéral des sports en 2020.

La **Swiss Kitesailing Association ("SKSA")** est l'organisation faîtière du kitesurf en Suisse. La SKSA est membre de Swiss Sailing et de l'International Kitesailing Association, l'organisation faîtière olympique du kitesurf. La SKSA est responsable de l'organisation des championnats suisses de kitesurf.

Le **Kitesurf Club Switzerland** est membre de la Swiss Kitesailing Association et, avec plus de 1 000 membres, est le plus grand club de kitesurf de Suisse alémanique et le principal interlocuteur des autorités, des médias et du public pour tout ce qui concerne le kitesurf. Le Kitesurf Club Switzerland s'engage pour la légalisation du kitesurf en Suisse.

L'Association Romande de Kitesurf ("KA") est membre de l'Association Suisse de Kitesurf et, avec plus de 1 200 membres, elle rassemble les grands clubs de kitesurf de Suisse romande. La KA s'engage pour les intérêts du kitesurf sur les lacs de Suisse romande.